

# Que se passe t-il si le oui l'emporte ?

## Une Europe libérale sacralisée

La « **concurrence libre et non faussée** » passe du statut de moyen à celui d'objectif (article I-3). Ces termes constituent le refrain de la Constitution. L'article III-148 stipule que **l'Union procède « à la libéralisation des services au-delà de la loi-cadre européenne » qui met en place un marché libéral**. Et il ne s'agirait pas d'une Constitution libérale ?

Les domaines de la distribution de l'eau, des transports, de l'énergie, de la poste sont **soumis de manière constitutionnelle à ce marché libéral qui implique les privatisations actuelles**.

Les dirigeants politiques européens à l'origine de la **directive Bolkenstein** proposée par la Commission sont ceux qui soutiennent ce texte : **la logique de la Constitution est celle de la directive Bolkestein, elle est libérale**.

## Les élections futures perdent toute leur signification

**Constitutionnaliser des politiques** (la partie III) revient à vider les élections de leur sens. Nous nous préparons ainsi à vivre des alternances politiques **sans possibilité d'une réelle alternative**. En effet, toute majorité issue des urnes européennes ou nationales devra appliquer une politique strictement compatible avec la partie III de la Constitution. D'autant plus que cette Constitution **n'est pas révisable** (la double unanimité des 25 Etats membres et des parlements nationaux est nécessaire).

## Pas d'Europe sociale

La Constitution établit **qu'aucune disposition européenne ne sera mise en place pour :**


- **l'emploi** : « pas d'harmonisation des dispositions législatives » article III-207
- **la protection de santé** : « selon les législations et pratiques nationales » article II-95
- **la politique sociale** : « tenir compte de la diversité des pratiques nationales » article III-209 et « vote à l'unanimité » article III-125, véritable unanimité de blocage.

La **Constitution réduit la construction européenne à un marché économique et une monnaie unique** puisque les droits fondamentaux constituant le socle de toute société **ne sont pas énoncés : emploi, logement, santé, retraite, etc.** En fait cette Constitution stipule que c'est « **le fonctionnement du marché intérieur, qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux** » (III-209).

## Une Europe politiquement impuissante

Un Ministre Européen des Affaires Etrangères remplacerait l'actuel Commissaire Européen aux Affaires Etrangères mais **aucun mandat sur la politique étrangère de l'Union** n'est mis en place par la Constitution. Comme lors de la guerre en Irak, **l'Europe se divisera à la première occasion et ne saura pas défendre une approche commune alternative à la vision américaine**.

**La subordination** de la politique européenne de défense à **l'OTAN**, organisation non européenne dirigée par le chef des armées américaines, **est explicite** dans la Constitution (article I-41-2).



**Pour légitimer une Europe à la pointe de la mondialisation libérale, sans construction sociale ni poids politique face aux grandes puissances mondiales, votez oui ! Nous aurons cette Europe là pour longtemps.**

# Que se passe t-il si le non l'emporte ?

Tout d'abord, ce n'est pas le vide juridique : **le Traité de Nice demeure le texte de référence au moins jusqu'en 2007** ; l'Europe reste alors dans le cadre juridique actuel, sans bouleversement.

## La construction européenne : une histoire de renégociation

**En 1965** pour s'opposer à un texte nouveau concernant la politique agricole européenne le Général de Gaulle pratique la politique « de la chaise vide » : **lui et ses ministres ne siègent plus à Bruxelles**. La presse de l'époque **prédit la fin de la construction européenne** et parle alors de **chaos**. Pourtant, **après six mois de tension**, les Etats européens se mettent d'accord et **la construction européenne continue**.

Lors des **négociations du Pacte de stabilité de 1997**, il est décidé de **pénaliser financièrement sans concession** tout état dont le déficit budgétaire dépasserait 3% du PIB. Seulement, depuis quelques années la France et l'Allemagne sont dans cette situation et refusent de payer des amendes. **Un nouveau texte moins contraignant vient d'être adopté au mois de mars 2005**.

Enfin, il est bon de se souvenir que lorsque le Danemark et l'Irlande ont respectivement refusé les traités de **Maastricht et de Nice**, **des amendements à ces textes** s'appliquant à ces deux pays ont été proposés.

## Une position politique française forte pour **une autre** construction européenne

Dans le cas de la présente Constitution, un refus de la part de la **France, membre fondateur au poids économique, démographique et politique primordial**, sera interprété comme **une opposition au caractère libéral du texte**. Un rejet par la France sera probablement suivi par plusieurs pays, ceux-ci ne portant plus la responsabilité de l'échec de cette Constitution. Les Pays-Bas votent quelques jours après la France et seront portés par ce vote. **La France ne serait pas isolée mais au contraire elle serait le moteur d'un NON pour une autre Europe**

Et de **nombreux citoyens européens qui ne peuvent pas s'exprimer par référendum** attendent cette prise de position politique du peuple français.

## Des dispositions prises par la Constitution

Le texte **prévoit aussi l'éventualité où un ou plusieurs Etats se prononceraient contre** celui-ci (déclaration A-30). Si au moins 20 des Etats ratifient le texte une réunion du Conseil décidera d'une position par rapport aux Etats s'étant opposés à la Constitution.

**Plusieurs possibilités sont envisageables** et sont déjà même évoquées par des partisans du oui comme Jacques Delors. Le « plan B » d'un texte modifié, notamment amputé de la partie III, émanant du Conseil ou d'une nouvelle Convention pourrait être proposé à ratification et aurait toutes les chances de l'être.



**Pour stopper l'Europe libérale et se donner une chance de construire une Europe démocratique, sociale et solidaire, n'attendons pas 50 ans et votons NON le 29 mai prochain.**